

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/04/2019

Dossier complet le :

16/04/2019

N° d'enregistrement :

F01119P0085

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, logements et commerce en rez-de-chaussée au 2-8 avenue Joliot Curie, 1-3 avenue Georges Clemenceau et 27 avenue de la Fontaine de Rolle.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NANTERRE LA BOULE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Yves PIGNAL

RCS / SIRET

8 4 8 6 0 2 6 5 2 0 0 0 1 0

Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 39	L'opération est soumise à Permis de Construire valant division pour une surface de plancher estimée à 23 390 m ² (soit environ 13 000 m ² de bureaux, 9 690 m ² de logements, et 700 m ² de commerces)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le foncier est composé de 2 parcelles cadastrales CH N° 103 et 163 d'une superficie d'environ 7 600 m² appartenant à France Habitation.

L'existant comporte un bâtiment libre de toute occupation de 289 logements sociaux et 118 parkings.

Les opérations de curage et de démolition sont en cours et réalisés par France Habitation.

Le terrain sera donc livré nu pour la réalisation du futur projet "Bulle d'Air" qui sera composé de :

- Bureaux : 13 000 m² de SDP sur deux bâtiments ;
 - Commerces : 700 m² de SDP à RDC répartis sur 4 cellules ;
 - Logements sociaux : 89 logements en accession sociale représentant environ 5 895 m² de SDP ;
 - Logements en accession libre et encadrée : 44 logements en accession libre et 14 logements en accession encadrée représentant environ 4 500 m².
- Soit une surface totale de 24 095 m² SDP environ.

4.2 Objectifs du projet

La SCCV NANTERRE LA BOULE (OGIC et la Compagnie de Phalsbourg) a été désignée lauréate d'un concours IMGP sur le site de la Place de la Boule dit " Barre Ateop - France Habitation" lancé par la Métropole du Grand Paris, l'État et la Société du Grand Paris en coordination avec la Ville de Nanterre, la SEMNA et France Habitation en Octobre 2017.

Le futur projet doit participer à renforcer l'attractivité et l'intensité d'animation et d'usage de l'ensemble de ce secteur et des avenues du centre ancien de Nanterre.

Le site accueille actuellement un ensemble immobilier des années 60 de 289 logements sociaux et de 118 places de stationnement appartenant à France Habitation, libre de toute occupation depuis septembre 2018 et actuellement en cours de démolition.

Le futur projet doit contribuer à la transformation d'un site mono fonctionnel et marqué par l'urbanisme des années 60 en un lieu de mixité sociale et fonctionnelle associant différentes typologies de logements, une diversité de programmes (bureaux et commerces) et réinscrit dans le tissu existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le curage et la démolition de l'existant sont en cours de réalisation par France Habitation, le propriétaire actuel du foncier.

Le terrain sera livré nu à la SCCV NANTERRE LA BOULE pour la réalisation du futur projet "Bulle d'Air" décrit ci-avant.

La construction des immeubles varie entre R+6 et R+9 et comprend un niveau de sous-sol.

Il est prévu une excavation et la mise en place de grues pour réaliser la construction.

Le délai de réalisation du chantier est de l'ordre de 26 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 5 immeubles de bureaux et logements bénéficieront des certifications suivantes:

- Pour les bureaux : Breeam Very good / Osmoz / HQE niveau Excellent ;
- Pour les logements : NF Habitat HQE niveau TP ;
- Pour l'ensemble du quartier : label Biodiversity.

Le projet prévoit environ 226 places de stationnement véhicules pour les bureaux, les logements et les commerces conformément aux exigences fixées dans le PLU de la Ville de Nanterre.

Il présente aussi 86 m² de surfaces 2 roues motorisées et environ 434 m² de locaux vélos au total.

L'ensemble immobilier se situe à 15 minutes à pied du RER Nanterre Ville (8 minutes en bus) et à 12 min en bus de la station Nanterre Préfecture.

La place de Boule est potentiellement amenée à évoluer sous l'impulsion des pouvoirs publics d'ici 2030 avec l'arrivée du tramway T1 et la ligne 15 du Grand Paris Express. Cette hypothèse a été étudiée dans le cadre de l'étude de trafic jointe en annexe 9.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux autorisations suivantes :

- demande d'agrément bureaux ;
- demande de Permis de construire valant division.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- 2 immeubles de bureaux classé Code du Travail	13 000 m ² SDP
- 89 logements en accession sociale	5 895 m ² SDP
- 44 logements en accession libre	3 450 m ² SDP
- 14 logements en accession encadrée	1 050 m ² SDP
- commerces en pied d'immeuble.	700 m ² SDP
- Stationnement Véhicules motorisés	226 places
- 2 roues motorisés / locaux vélos	86 m ² et 434 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse du terrain
2 à 8 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie
1 à 3 avenue Georges Clemenceau
27 avenue de la Fontaine de Rolle
92050 NANTERRE

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 12 ' 24 " E Lat. 48 ° 53 ' 21 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site localisé en zone urbaine ne se situe pas à proximité d'une zone naturelle d'intérêt écologique. La zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique, ou floristique la plus proche est située à PARIS 16ème arrondissement.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé en zone de montagne. Il se situe à une altitude située entre 42 et 46 m et l'environnement du site possède une altimétrie assez proche.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site localisé en zone urbaine n'est pas à proximité d'une zone couverte par un arrêté de protection du biotope. La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est située à Romainville.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site localisé en zone urbaine n'est pas à proximité d'un espace protégé. La réserve naturelle nationale la plus proche est situées à Trappes.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est couvert par le plan de prévention du bruit du Mont Valérien. Le PLU de Nanterre comporte une carte des nuisances dues aux bruits routiers classés par catégorie allant de 1 à 5 (la 1 étant la plus bruyante). Selon cette cartographie, L'Avenue Joliot Curie est classée de catégorie 3, et l'Avenue Georges Clémenceau et la Place de la Boule de catégorie 2. L'annexe 7 étudie plus précisément cet aspect et un acousticien est missionné sur le projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans, ou à proximité d'un bien inscrit au Patrimoine Mondial, d'un Monument Historique ou d'un site Patrimonial Remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé hors zone humide comme précisé au paragraphe 9.3. de l'analyse environnementale jointe en Annexe 7.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces risques sont analysés dans le cadre de l'étude environnementale en annexe 7 : Inondation : hors zone à risque (débordement de la Seine et remontée de nappe) ; Gonflement des argiles : zone d'aléa faible pour les argiles ; Carrières : hors zone, aucun comblement à prévoir ; ICPE : cf annexe 8, IV.4. Aucune ICPE n'est présente sur site ; Risques industriels : le site est situé hors zone à risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément à l'étude de Pollution jointe en annexe 8, aucune activité polluante n'a été identifiée sur le terrain, aucune ICPE n'est répertoriée, les bases d'information BASIAS et BASOL ne font état d'aucune source de pollution et aucun marquage significatif d'origine anthropique n'a été observé dans les sols ou les eaux souterraines du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone de répartition des eaux pour la nappe de l'Albien mais cette nappe très profonde (environ 600 m de profondeur) n'est pas concernée par le projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme mentionné dans le rapport de pollution Paragraphe V.6.5, en annexe 8 le site d'étude ne fait pas partie d'un périmètre de protection. Le captage pour l'alimentation en eau potable le plus proche est situé à plus de 2 km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est situé à Nanterre aux abords de la Cathédrale Sainte Geneviève et Saint Maurice.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site Natura 2000. Le site le plus proche est situé à VAIRES SUR MARNE.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site classé. Le site le plus proche est situé à PUTEAUX.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera, éventuellement, en phase chantier, un rabattement de nappe temporaire soumis à une demande de déclaration loi sur l'eau (prélèvement estimé à 58 000 m ³ par l'étude jointe en annexe 10). Dans ce cas, une déclaration sera transmise aux services de la préfecture en application de l'article L214-3 du code de l'environnement au titre des rubriques 1.1.1.0/1.1.2.0 de la nomenclature Eau. Au surplus, une convention sera signée avec la SEVESC pour un rejet des eaux d'exhaure dans le réseau. Le reste des phases du projet ne nécessitera aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La conception du projet prend en compte le niveau de la nappe souterraine puisque le sous-sol (+39 NGF) se situera au-dessus de la cote décennale (entre +38,48 m NGF et +39,0 m NGF) afin de ne pas perturber la nappe au droit du projet (masse d'eau souterraine FRHG102). Hormis la phase éventuelle de rabattement pour la réalisation des fondations, aucun drainage ou modification de cette masse d'eau souterraine ne sera engendré par le projet. Les études de pollution et hydrogéologique sont jointes en annexe 8 et 10.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition des bâtiments en cours de réalisation engendrera des déchets traités ex situ par France Habitation. Le terrain sera livré nu pour la réalisation du projet. La réalisation du niveau de sous sol nécessitera l'excavation de 7 000 m ³ de terre environ dont la gestion sera réalisée conformément aux principes définis dans l'étude réalisée par le bureau d'étude Letourneur Conseil (Annexe 8)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblaiement n'est prévu dans le cadre de la construction du projet mais celle-ci engendrera un apport de matériaux de construction sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site envisagé s'inscrit dans un contexte urbain et présente une valeur écologique très faible (Cf. à l'annexe 7, paragraphe 9.1.). Dans ce contexte, le projet, engagé dans diverses certifications, améliorera la biodiversité du site. Un écologue sera présent afin de préconiser les éléments nécessaires au développement de la biodiversité du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site Natura 2000. Le site le plus proche est situé à VAIRES SUR MARNE.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La localisation du site en zone urbaine n'entraîne pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques technologiques aux abords du terrain sont étudiés en annexe 7, paragraphe 12.2. La commune de Nanterre est concernée par un PPRT. Le projet est situé hors zone à risque. ICPE : la future chaufferie ne sera pas classée ICPE (< 1 MW); Risques industriels : Nanterre est une commune de concentration industrielle modérée. Le site n'est pas directement confronté à ces risques industriels puisqu'éloigné des sites à risques (classés SEVESO sur les bords de Seine). En exploitation, le projet n'engendrera aucun risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces risques sont analysés dans le cadre de l'étude environnementale en annexe 7, paragraphe 12.1. Inondation : le site est situé hors zone à risque (débordement de la Seine et remontée de nappe) ; Gonflement des argiles : le site est situé en zone d'aléa faible ; Carrières : le site est situé hors zone de carrières ; Sismicité : zone de sismicité très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Conformément à l'étude de Pollution jointe en annexe 8, aucune activité polluante n'a été identifiée sur le terrain, aucune ICPE n'est répertoriée, les bases d'information BASIAS et BASOL ne font état d'aucune source de pollution et aucun marquage significatif d'origine anthropique n'a été observé dans les sols ou les eaux souterraines du site. En l'absence de source de pollution identifiée, aucun risque sanitaire n'est attendu.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit environ 218 places de stationnement pour véhicules légers. Il engendrera, conformément à l'étude de trafic jointe en annexe 9, une augmentation du trafic actuel de l'ordre de 2%, ce qui reste faible.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, des nuisances sonores peuvent être engendrées par les travaux. Une charte chantier sera mise en place pour les minimiser - En phase exploitation les nuisances peuvent provenir des équipements techniques ou des occupants - Le projet sera d'autre part concerné par les nuisances sonores provenant de la circulation routière importante aux alentours. Un acousticien est missionné pour limiter les nuisances acoustiques engendrées et subies par le projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En ce qui concerne les bureaux, une petite cafétéria sera éventuellement présente et sera traitée de façon à ne pas générer d'odeurs par la mise en place d'un système de filtration et de ventilation spécifiques.</p> <p>Les activités de bureaux et de logements ne sont pas susceptibles d'engendrer de nuisances olfactives complémentaires.</p> <p>Néanmoins des activités de restauration sont envisagées pour les commerces qui seront traités de façon à ne pas générer d'odeurs par la mise en place d'un système de filtration et de ventilation spécifique.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte-tenu de la destination du bâtiment, à usage de bureaux, de commerces et de logements, le projet n'engendrera pas de vibrations lors de son exploitation.</p> <p>Ponctuellement lors de la phase de réalisation des fondations, de faibles vibrations pourraient avoir lieu.</p> <p>Pour minimiser ces impacts sur le voisinage, les activités les plus bruyantes et le transport des déchets seront effectués aux moments les moins perturbants.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet peut éventuellement générer des émissions lumineuses sur les bâtiments alentours proches mais principalement le jour, en effet les bureaux et commerces seront fermés la nuit, et l'éclairage des enseignes en façade respectera les horaires d'extinction réglementaires.</p> <p>Par ses diverses certifications environnementales, le projet fera l'objet d'une vérification quant aux efficacités lumineuses des luminaires installés.</p> <p>L'écologue présent sur le dossier donnera des recommandations pour limiter la pollution lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet pourra engendrer un rejet de poussière dont les solutions pour en minimiser l'impact seront reprises dans la charte chantier.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendre pas de rejets dans l'air dangereux pour l'homme ou l'environnement.</p> <p>Les véhicules stationnant dans le parking souterrain participeront au rejet de polluants qui seront traités conformément à la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, un rejet des eaux d'exhaure dans le cadre d'un rabattement de nappe pourrait intervenir dans le réseau d'assainissement pour la réalisation des fondations. Ce rejet sera réalisé dans le cadre d'une convention de rejet avec le gestionnaire du réseau. Conformément à l'étude de pollution jointe en annexe 8, aucun traitement des eaux ne sera nécessaire avant rejet.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de rejets liquides potentiellement dangereux pour l'homme ou l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de rejet d'effluents industriels dangereux pour l'homme ou l'environnement.</p> <p>Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement de la commune de Nanterre.</p> <p>Les eaux pluviales seront stockées et réutilisées sur site pour l'alimentation de la cascade, et l'entretien des extérieurs. Le surplus sera rejeté au réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre des certifications environnementales visées, le projet prendra des dispositions allant au-delà des exigences réglementaires en matière de tri et de collecte des déchets ménagers et d'activité.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager de la zone. Au contraire, compte-tenu du traitement architectural et paysager envisagé, le projet contribue à une revalorisation significative du quartier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet étant déjà occupée elle n'engendre aucune modification de l'usage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet identifiées dans le cadre de la présente demande sont susceptibles d'être potentiellement cumulées avec la prolongation Ouest de la ligne 15 et plus particulièrement la Gare de Nanterre Place de la Boule.

Phase travaux :

La démolition du bâtiment existant réalisée par France Habitation prendra fin aux alentours de Juin 2020. Le projet Bulle d'Air nécessitant environ 26 mois de travaux, la livraison est envisagée au 3ème trimestre 2022.

Les travaux préparatoires à la construction de la future gare de métro de la ligne 15 débuteront en 2023.

Aussi, en phase travaux, aucun effet cumulé de ces deux projets n'est à prévoir.

Phase exploitation :

Effets sur les masses d'eau souterraines : Conformément à l'étude hydrogéologique jointe en annexe 8, à l'exception de l'impact mineur sur la nappe de l'Yprésien en phase de fondations, comparable aux battements saisonniers, le projet n'engendrera aucun impact sur cette nappe ou celles sous-jacentes puisqu'aucun rabattement ne sera prévu en phase définitive.

Effets sur le trafic routier : Conformément à l'étude de trafic jointe en annexe 9, le projet "Bulle d'Air" aura pour conséquence une augmentation du trafic routier de l'ordre de 2%. Toutefois, les effets cumulés avec l'arrivée du métro ligne 15 et du tramway ligne 1 seront positifs puisqu'ils auront pour conséquence la diminution du trafic routier de l'ordre de 20 à 25% environ.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet "Bulle d'Air" est conçu pour renforcer l'attractivité et l'intensité d'animation et d'usage de l'ensemble de ce secteur et des avenues du centre ancien de Nanterre. Le futur projet doit contribuer à la transformation d'un site mono fonctionnel et marqué par l'urbanisme des années 60 en un lieu de mixité sociale et fonctionnelle associant différentes typologies de logements et une diversité de programmes (bureaux & commerces). Ce projet contribuera réellement à la revalorisation architecturale de ce quartier. Dès le stade de la conception, des mesures ont été prises pour éviter ou réduire l'impact du projet sur son environnement.

- Impacts sonores : un acousticien est missionné sur le projet afin de réduire et de limiter les impacts notamment pour les occupants du projet du fait de la proximité des voies Joliot Curie, Clémenceau, et Place de la Boule.
- Consommation énergétique : cet impact est maîtrisé dans le projet grâce aux labels axés sur l'efficacité énergétique
- Pollution : un BET, le cabinet Letourneur Conseil certifié LNE dans le domaine des sites pollués est missionné en amont de la conception afin d'éviter des risques sanitaires pour les futures populations.
- Trafic : une voie nouvelle est créée dans le cadre du projet dans le but de desservir le parking en sous-sol. Cette voie permet d'éviter un engorgement du domaine public et de maîtriser l'impact du projet conformément à l'étude de trafic en annexe 9.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A chaque thématique pour laquelle le projet présente des sensibilités, des dispositions sont prises afin d'éviter tout impact du projet sur son environnement. La conception du projet fait effectivement en sorte de tenir compte de tous les enjeux concernant l'environnement, la santé humaine et le confort des riverains.

En conséquence, la pertinence et le détail des prescriptions établies justifiant que les thématiques environnementales sont au cœur des réflexions sur ce projet, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Analyse environnementale du site ; Annexe 8: Rapport de pollution des sols ; Annexe 9 : Étude de trafic ; Annexe 10 : Étude hydrogéologique.

9. Engagement et signature

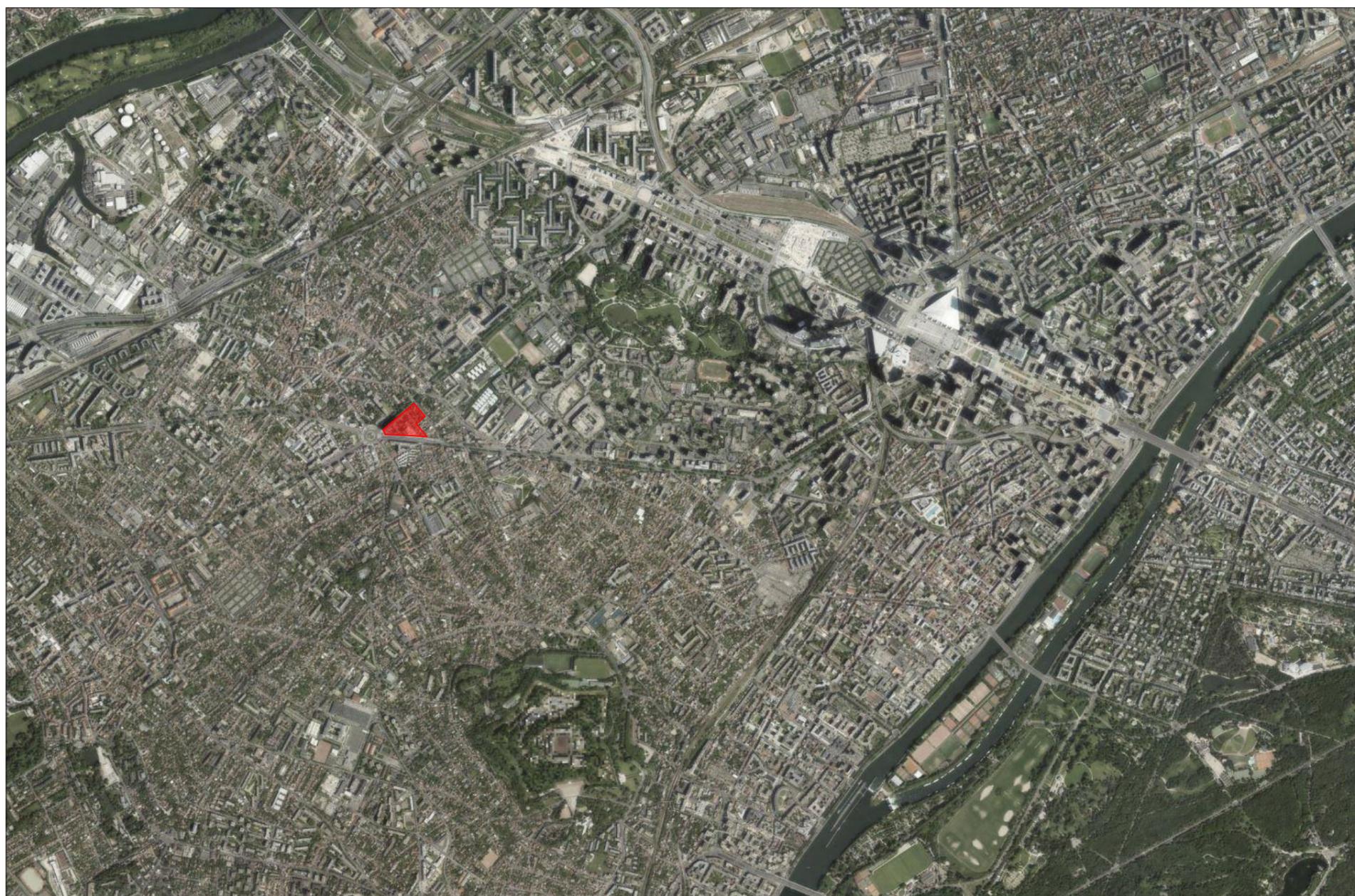
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Boulogne-Billancourt

le, 16 AVRIL 2019

Signature





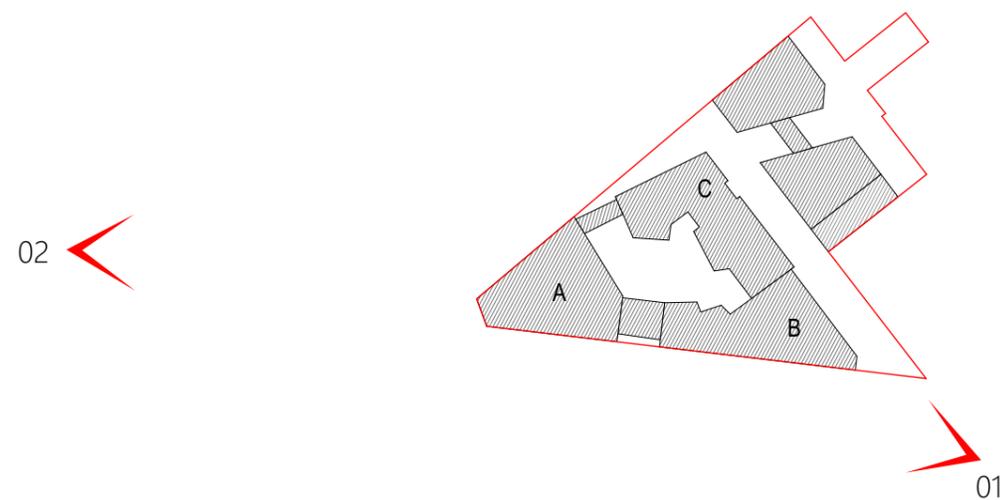
Photographie satellite / Echelle 1:25000



01. Photo proche depuis Avenue Clemenceau



02 .Photo lointaine depuis Place de la Boule



01

02



Plan masse - Echelle 1/500ème



Brenac
Gonzalez
Associés



* Caractère Spécial
§ Matthieu Poitevin architecture

atelier
ROBERTA
paysagistes D.P.L.G.

OGIC
une
nouvelle
nature
de ville



COMPAGNIE DE
PHALSBOURG

Inventons la Métropole du Grand Paris
NANTERRE
Place de la Boule

04/ Plan du projet

Examen au cas par cas
01.03.2019



Echelle 1/2000 - Vue aérienne

AFFETATION DES CONSTRUCTIONS AVOISINANTES

- BATIMENT DE LOGEMENTS
- BATIMENT TERTIAIRE
- ZONE PROJET





Logements sociaux
Plot D et E / R+6

Bureaux
Plot B / R+6

**Logements
accession libre
et encadrée**
Plot C / R+7

Bureaux
Plot A / R+9

Avenue G. Clémenceau

Proue
Cascade

Place de
la Boule

Avenue de la Fontaine de la Rolle

Nouvelle venelle

Avenue Juliot Curie

RDC
Commerce

RDC
Commerce

Station tramway

Avenue Juliot Curie

Logements sociaux
Plot D et E / R+6

Futur métro
L15

Futur métro
L15

Annexe 6 – Localisation du projet vis-à-vis des zones NATURA 2000 à proximité

